



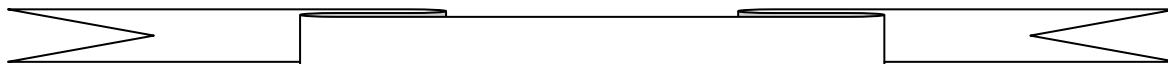
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION
COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 18 juin 2025

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G.. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.



US TORCY PVM (National 3), BESANCON FOOTBALL (National 3), RACING BESANCON (National 3) et US SAINT PHILBERT GD (National 3).

DECISION : Accepte le budget en l'état.



CANET ROUSSILLON FC (National 3), CROIX FOOTBALL IC (National 3), BLAGNAC FC (National 3), ASM BELFORTAINE FC (National 3), AS VILLERS HOULGATE (National 2), FC CHALLANS (National 3) et US FOUGERES (National 3).

DECISION : Encadrement de la masse salariale.



ES MOLSHEIM ERNOLSHEIM (Régional 1 Féminine), SAINT MAUR VGA FOOT FEMININ (Régional 1 Féminine) et FC CHALON (Régional 1).

DECISION : Sursis à statuer.



ORVAULT SF (Régional 1 Féminine).

DECISION : Autorisation accession en D3 Féminine et encadrement de la masse salariale



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



LES SABLES VF (Régional 1).

DECISION : Autorisation accession en National 3 et encadrement de la masse salariale.

